

# LA RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

### ABONNEMENTS

Un An. . . . . 10 fr.  
Six Mois. . . . . 5 »  
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE  
Etranger. . . . . Port en sus

### ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration  
Abonnements, Articles d'argent  
Doit être adressé à M. A. ALRICY  
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

### RÉDACTION

Adresser les communications  
A M. COSTE-LABAUME, Directeur  
Cours Lafayette, 5, Lyon  
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

### ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER  
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ  
Rue Confort, n° 14  
LYON

### FRANC PARLER

Bon, voilà encore une alliance qui tombe dans notre assiette !  
Cette exclamation empruntée, sauf légère variante, à une féerie célèbre, a été poussée, l'autre jour, par toute la France ahurie et stupéfaite d'apprendre que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Turquie, étaient unies comme les doigts de la main et s'entendaient comme larrons en foire pour « protéger » l'Egypte à leur façon.  
La nouvelle a éclaté comme un ballon d'enfant. Pfff ! une quadruple alliance ! Personne ne s'en doutait : ni la chancellerie Française, ni la chancellerie Anglaise, les ambassadeurs encore moins. Ils ont dû apprendre la chose le surlendemain, par les journaux.

Ainsi, en l'an de grâce 1869, M. Benedetti à Berlin, et M. de Lostende à Madrid, lisaient avec étonnement dans le *Constitutionnel*, journal de Paris, et dans la *Patrie* journal du soir, qu'il était question de sacrer un Hohenzollern roi d'Espagne, de Castille et de Navarre.

Après de semblables pataqués qui se renouvellent périodiquement, il est permis de se demander non moins périodiquement : à quoi servent les ambassadeurs ?

Quelle est leur mission, quel est leur mandat dans les capitales où on les envoie ?

Sont-ils là uniquement pour donner des diners de gala, parader en uniforme dans les cérémonies publiques et danser le premier quadrille dans les bals officiels ?

Si c'est à ces distractions variées que se borne leur emploi, il est absolument inutile de dépenser des centaines de mille francs pour trois ou quatre banquets et une demi douzaine de réceptions où un maître de danse ferait meilleure figure qu'un diplomate.

Si, au contraire, nos représentants à l'étranger ont pour mission de regarder ce qui s'y passe, d'écouter ce qui s'y dit et de

nous tenir au courant des faits et gestes des gouvernements près desquels ils sont accrédités, — nous devons croire que, par une fâcheuse coïncidence, tous nos ambassadeurs sont sourds et muets et aveugles par surcroît...

Cette triple infirmité peut seule excuser l'ignorance monumentale dont ils font preuve et la naïveté incroyable avec laquelle ils se laissent rouler dans la friture diplomatique.

Car enfin, expliquez qu'une quadruple alliance puisse se conclure à Berlin, à Vienne, à Rome, à Constantinople ou à Pétersbourg, sans qu'un seul de nos ministres, attachés et sous-attachés d'ambassade en ait le moindre vent ?

Une quadruple alliance, pourtant, ne s'arrange pas comme une partie fine, sous le manteau de la cheminée ou entre deux portes. Un traité de cette importance doit être nécessairement précédé, accompagné et suivi de pourparlers, de démarches, de visites, d'un « mouvement » diplomatique en un mot qui ne saurait passer inaperçu à des yeux... nous ne dirons pas exercés, mais simplement ouverts.

Les ambassadeurs étrangers ne demeurent pas dans des trous de souris : on les voit aller, venir, rentrer, sortir et le plus obscur des Tricoche, le moins perspicace des Cacolet ne serait pas embarrassé pour donner, par le menu, l'emploi de leur journée et de leur temps.

Mieux que cela, si madame l'ambassadrice trouve que ses collègues d'Italie ou d'Autriche sont bien coiffées, elle connaît dans les vingt-quatre heures l'adresse de leur modiste.

Mais qu'il s'agisse d'un événement capital, d'un traité d'alliance entre quatre grandes puissances, personne n'en saura rien !

Nos braves ambassadeurs, dormant à poings fermés, se garderont d'ouvrir la moitié d'un œil, ou de tendre le quart d'une oreille.

« Rien de nouveau. Tout va bien... »

Tel est l'inévitable télégramme qui s'expédie, matin et soir, au quai d'Orsay, jusqu'à ce qu'un beau matin, on apprenne comme par hasard que les deux tiers de l'Europe se sont ligüés contre nous et que nous ne pouvons plus bouger le petit doigt ni dire *papa*, sans l'autorisation du prince de Bismarck et de ses fidèles alliés.

C'est tout simplement renversant de maladresse et de sottise. La quadruple alliance conclue au nez et à la barbe de nos ambassadeurs, prouve une fois de plus l'état de cécité absolue de ces pauvres diables que l'on ferait mieux d'installer au coin du Pont-Neuf, avec un chien et une clarinette.

JACQUES BARBIER.

### LA LOI DE DIVORCE

La voilà votée par la Chambre, revue, corrigée et considérablement augmentée. C'est à ne plus reconnaître le travail primitif de la Commission, et les amendements les plus radicaux se sont succédés à la tribune, tous couronnés du même succès. Il n'y avait qu'à présenter son petit paragraphe additionnel, pour le voir passer comme lettre à la poste. Et dame ! ceux qui prétendent que le divorce n'est pas dans nos mœurs n'ont qu'à lire l'*Officiel*, et conviendront tout au moins qu'il est dans celles de nos honorables. Vertuehou ! quel entrain ! quel enthousiasme ! Ce divorce là c'est la perle des divorces, il est trop beau, il nous fait presque peur.

Pensez-donc : Divorce par consentement mutuel ; succession des parents divorcés attribuée par moitié à leurs enfants ; divorce pour adultère du mari ; et, anomalie curieuse, le nom du mari restant à la femme divorcée, tout a passé, tout a été acclamé. M. Naquet lui-même n'en revient pas et se demande pourquoi tant d'ardeur aujourd'hui, lorsque tant de froideur hier. Et nous aussi nous nous posons ce point d'interrogation.

A-t-on pensé que le Sénat accepterait sans sourcilier cette petite série d'énormités et qu'il voterait, les yeux fermés, une loi trop fertile désormais en scénarios de vaudevilles

et de mélodrames, pour garder le calme et la sérénité qui devraient rester son apanage ?

Pourquoi, lorsqu'on vote une loi permettant à un époux de se délier d'une épouse qui apporte chez lui la honte et le malheur, autorise-t-on cette épouse à garder le nom qu'elle va avoir le droit de trainer plus que jamais dans la boue ? C'est tout simplement de la folie.

Le divorce pour adultère du mari ! Vous voyez d'ici ce que ce paragraphe promet de visites domiciliaires, d'iniquités scandaleuses, de dénonciations peu ou pas motivées, d'équipées grotesques, et finalement de troubles non seulement dans le ménage des épouses jalouses, mais dans celui de leurs voisins innocents ou coupables ?

Le divorce par consentement mutuel : Aimable façon de varier ses plaisirs et de passer de la brune à la blonde, tous les deux ou trois ans. Perspective folâtre mais plus anacriontologique que digne de figurer dans un texte du code.

Quant au partage anticipé des successions, excellent moyen de rendre affectueux les rapports entre les parents et leurs enfants, et de resserrer ces liens de famille dont, en d'autres circonstances, on ne cesse de déplorer le relâchement.

Tout cela, nous paraît bien trop pittoresque pour entrer ainsi dans nos habitudes bourgeoises, et il faut avouer que si nous réclamions le divorce, nous ne le réclamions pas tout à fait de cette façon. Nous nous plaignons que la mariée est trop belle, et nous avons l'honneur de crier casse-cou à notre parlement qui vient de s'emballer comme un peloton de fougueux coursiers.

Heureusement que le Sénat est là pour jeter un peu d'eau froide sur cet enthousiasme novateur, et pour démontrer, par la même occasion, qu'il n'est pas si inutile qu'on le prétend dans la démocratie radicale.

Le Sénat va empêcher la Chambre de faire une grosse sottise. Il réduira le divorce aux proportions que lui avait données la Commission, il tranchera dans cette futaie d'amendements et d'articles additionnels qui ôtent à la loi nouvelle son caractère de modération et de réserve, pour la transformer en un broussailleux terrain capable de laisser pousser toute sorte de mauvais sentiments et de mœurs périlleuses et il aura bien mérité des époux — présents et à venir.

Mais à quoi ont pensé nos députés en votant cette loi si étrangement dénaturée ? Serait-ce que leurs femmes opposées au divorce les ont excités à le rendre odieux par l'excès de ses témérités légales ?

### PREMIERE SEANCE

*Le Commissaire Anglais.* — Messieurs, sommes-nous en sûreté ici ?

*Le Commissaire Allemand.* — Absolument, le Grand Turc m'a donné l'assurance que nous ne risquons pas un cheveu de notre tête.

*Le Commissaire Autrichien.* — Pas un cheveu de notre tête.

*Le Commissaire Italien.* — Pas un cheveu de notre tête.

*Le Commissaire Français.* — Ils sont bien dressés !

*Le Commissaire Allemand.* — Que voulez-vous dire ?

*Le Commissaire Français.* — Je dis que vos amis sont bien dressés, puisqu'ils répètent tout ce que vous dites.

*Le Commissaire Allemand.* — Admirablement dressés en effet. Je leur ai fait la leçon avant de venir, et ils accompliront sous ma direction des exercices étonnants. Voulez-vous que je leur fasse prendre un morceau de sucre : Tout-beau, là tout-beau ?

*Le Commissaire Français.* — De véritables chiens savants.

*Le Commissaire Allemand.* — Mieux encore : des pan'ins à ressort dont je n'ai qu'à presser le bouton.

*Le Commissaire Anglais.* — Nous verrons cela tout à l'heure, mais les assurances

du Grand Turc ne me tranquilisent qu'à moitié. Déjà, à Alexandrie, on nous avait juré que l'ordre ne serait pas troublé, et le lendemain de l'arrivée de Dervish-Pacha, on nous égorgait comme des poulets.

*Le Commissaire Français.* — A moins que l'on ne nous assommât comme des lapins.

*Le Commissaire Allemand.* — Parce que nous n'étions pas là !

*Le Commissaire Autrichien.* — Parce que nous n'étions pas là !

*Le Commissaire Italien.* — Parce que nous n'étions pas là.

*Le Commissaire Allemand.* — Vous voyez quel ensemble ! Mais aujourd'hui nous sommes là...

*Le Commissaire Autrichien.* — Mais aujourd'hui, nous...

*Le Commissaire Allemand.* — Attendez, laissez-moi finir.

*Le Commissaire Italien.* — Attendez, laissez-moi finir.

*Le Commissaire Allemand.* — Quel idiot ! Silence s'il vous plaît, et le premier qui jappe, à la niche ! Je disais donc qu'aujourd'hui, après les engagements formels du Sultan, nous pouvions délibérer en paix : l'ordre j'en réponds !

*Le Commissaire Français.* — Très-bien, mais sur quoi pouvons-nous délibérer ? Il me semble que le champ de la Conférence est un peu restreint.

*Le Commissaire Allemand.* — Mais non, mais non. Pourvu que vous ne parliez ni de la Turquie, ni de l'Egypte, ni des finances, ni du canal de Suez, ni des massacres d'Alexandrie, ni de la déposition du Khédive, il vous est permis de tout discuter sous la surveillance de deux Commissaires Turcs.

*Le Commissaire Anglais.* — Ah il y aura des commissaires Turcs ! Je croyais que Sa Hautesse avait refusé d'adhérer...

*Le Commissaire Allemand.* — Parfaitement, mais les envoyés du Sultan veilleront simplement à ce que la discussion ne s'égaré pas...

*Le Commissaire Anglais.* — Et vous avez accepté cela ?

*Le Commissaire Allemand.* — Pourquoi refuser cette petite marque de déférence ? Du reste, ces bonshommes ne seront pas gênants, vous allez voir ça.

*Le Commissaire Autrichien.* — Vous allez voir ça.

*Le Commissaire Italien.* — Vous allez voir ça.

*Le Commissaire Allemand.* — Stop !

### DEUXIEME SEANCE

*Le Commissaire Anglais.* — Voilà le moment de passer aux choses sérieuses.

### Feuilleton de la RENAISSANCE

### PETITS DESAGRÈMENTS

D'UNE

### CONFÉRENCE

La diplomatie européenne qui nous a habitués à bien des sottises, depuis six semaines, vient de couronner son œuvre en fixant le siège de la conférence Egyptienne à Constantinople !

Pourquoi pas tout de suite le palais d'Arabi ?

Réunir à Constantinople une conférence Orientale à laquelle la Turquie refuse énergiquement d'adhérer, c'est tout bonnement se jeter dans la gueule du loup.

Aussi n'est-il pas difficile de prévoir d'avance les petits agréments réservés à nos illustres diplomates dans la ville sainte de l'Islamisme.

En voulez-vous une idée ?

Alors, souhaitons que mesdames les sénatrices aient moins d'influence sur leurs vénérables maris.

## MENUE MONNAIE

L'inamovibilité serait-elle un vain mot? Pendant que la commission de la magistrature cherche vainement à se débrouiller au milieu de ses projets, de ses contre-projets, de ses amendements de toutes couleurs et de tous poils, la Cour de cassation vient d'appliquer à plusieurs magistrats des peines disciplinaires qui équivalent bel et bien à une destitution.

L'un de ces magistrats a été révoqué définitivement de ses fonctions, pour faits d'immoralité notoire. L'autre, un de nos voisins, conseiller à la cour de Grenoble et répondant au nom de Teissère est suspendu pour deux années du droit de juger les autres.

Ce M. Teissère est le même qui, après une polémique furibonde, *faillit* se couper la gorge avec M. Edouard Rey, maire de Grenoble. Nous avons bien dit *faillit*, car nos deux champions ayant fait publier à son de trompe, ou à peu près, qu'ils allaient en découdre aux environs de Genève, et s'étant embarqués en plein midi, avec des épées longues comme ça, sous le bras, la gendarmerie Helvétique n'eut pas de peine à prévenir le massacre projeté. Qui sait maintenant si ces deux pourfendeurs n'avaient pas eu soin de prévenir eux-mêmes la police, comme cela se voit dans le *Voyage de M. Perrichon*?

Il est toujours prudent d'éviter un malheur. En tout cas, M. Teissère paye aujourd'hui les frais de cette guerre peu sanglante, et la Cour de cassation a jugé sagement qu'un magistrat aussi échauffé n'avait plus le calme nécessaire pour rendre une Justice impartiale, et surtout désintéressée de tout passion politique.

Grand émoi parmi les cléricaux Marseillais, à la suite de l'arrestation de l'ex-notaire Roubaud, fortement compromis dans la fibusterie de Port-Breton.

On connaît l'histoire : un certain marquis de Rays, habitant l'Espagne par prudence, avait eu l'idée de fonder à Port-Breton une sorte de colonie religieuse, où tous les habitants vivraient dans le culte des bons principes, et à l'abri de la lèpre révolutionnaire. On prenait des actions, on faisait des dons, et l'on s'embarquait pour Port-Breton où l'on trouvait quoi? La misère, la famine et la fièvre. Un malheureux abbé Denis, qui avait imprudemment accepté la dignité de curé de Port-Breton, en est revenu mourant... Mais ce qui ne revient pas, c'est l'argent des actionnaires et des donateurs, gaspillé dans cette entreprise orthodoxe mais véreuse. D'où l'arrestation de M. Roubaud, patron et trésorier de l'œuvre, dans la bonne ville de Marseille. Quant au marquis de Rays qui a pris le large et la garde, ses dupes peuvent lui adresser leurs doléances à Barcelone, — poste restante.

Décidément nos bons cléricaux n'ont pas de veine en affaires financières, et si leurs clients trop crédules ne sont pas récompensés dans le ciel, ils seront rudement volés.

Nos dignes communistes socialo-collectivo-anarchistes ne manquent pas une occasion de manifester un brin. L'autre jour, ils ont voulu fêter l'anniversaire du massacre de la Ricamarie, en allant déposer des couronnes, des discours et des malédictions

sur la tombe des malheureux mineurs qui furent victimes d'une fusillade un peu prompte, en 1869.

Le maire de la Ricamarie ayant refusé la clef du cimetière à nos énergumènes, ces messieurs ont agi révolutionnairement en brisant radicalement les portes qui ne s'ouvraient pas assez vite devant leurs revendications.

Il a fallu arrêter trois des plus enragés meneurs, que l'on ne fusillera pas certainement, mais quelques semaines de prison arriveront à point pour calmer leur échauffement. Ce sera du reste un supplice de plus à ajouter au martyrologe, en attendant que la loi sur les récidivistes nous débarrasse de cette écume.

Maintenant, s'il y a des communards dangereux, il y en a qui sont drôles.

Ainsi M. et Mme Negro-Mink actuellement poursuivis pour infraction aux lois de l'Etat civil.

M. et Mme Negro-Mink, nouveaux mariés, ont eu un fils au bout de neuf mois, ce qui était légitime. La mère et l'enfant se portaient bien, et l'heureux père s'empressa d'aller déclarer sa progéniture à la mairie, sous les prénoms caractéristiques de Lucifer-Vercingétorix-Marat.

Le maire refusa d'enregistrer la naissance, sous prétexte que les prénoms susdits n'étaient pas suffisamment chrétiens, et aujourd'hui on fait un procès à M. Negro-Mink pour défaut de déclaration. Est-ce juste? Non évidemment. Quoique nous soyons peu suspect de tendresse pour la famille Negro-Mink, nous n'hésitons pas à donner hautement tort à l'Etat civil et au parquet.

Pourquoi voulez-vous qu'un père et une mère n'appellent pas leur enfant Vercingétorix, Lucifer ou Marat, lorsque vous tolérerez parfaitement les prénoms de Pancrace, de Mellon, d'Hilarion ou de Labre qui figurent au calendrier. C'est là une sottise querelle, et nos routiniers de l'Etat civil ont perdu une belle occasion de mettre les rieurs de leur côté.

On s'occupe toujours beaucoup du crime de Pecq, et les reporters aux abois ne savent plus où trouver des informations et des détails qui puissent rassasier la curiosité publique.

On nous assure que l'un d'eux, à bout de ressources et de descriptions, vient de prier l'intéressante dame Fenayron de vouloir bien l'autoriser à publier ses Mémoires. L'ouvrage paraîtra sous ce titre : *Heures de li-gotage*.

## L'Affaire Fournier

Huit ans de travaux forcés. Et les débats nous ont révélé que Fournier était un bon ouvrier, un fils modèle, faisant vivre sa vieille mère et lui consacrant tout le temps qu'il n'employait pas à son travail, huit ans de travaux forcés, — voilà où l'ont conduit les Fournière, les Guesde, les *Droit social* et tous les farceurs et toutes les farces qui exploitent la classe ouvrière.

Pendant que les meneurs de la grève de Roanne se contentaient de crier mort aux patrons! en se gardant bien de mettre à exécution leur dangereuse motion, — attendu que dans ce monde là, si on crie beaucoup on agit peu, — un enfant grisé par les déclamations d'arrière-boutique de ces malfaitteurs, prenait un pistolet et allait follement le décharger contre un de ces patrons signalés à sa colère.

Au premier moment, il a été mélodrama-

tique, poseur, il joua au Spartacus; et puis quand on lui a parlé de sa mère, il a senti son cœur se briser et il a oublié son arrogance d'emprunt, en pensant à la malheureuse qu'il laissait seule sur terre, pour avoir écouté des paroles de haine que lui soufflaient des inconnus, des travailleurs qui ne travaillaient pas, et n'arrivent dans une ville que quand il s'agit d'arrêter des travaux. Il s'est demandé, avec angoisse, si tout cela n'était pas un rêve effrayant, et s'il avait bien pu, lui, un honnête garçon, devenir du jour au lendemain, un lâche assassin.

C'était bien la réalité, — et il paye cher aujourd'hui la folie d'une heure. Mais pouvait-on être plus indulgent?

On entendait à l'audience le ministère public, M. Pine Desgranges, lire les lettres reçues par la victime après la tentative avortée de l'accusé, et où on lui disait : c'est manqué, mais nous recommencerons. Signé : Fournier II. Pouvait-on, par une faiblesse déplorable, mettre les patrons à la merci de leurs ouvriers, en apprenant à ces ouvriers qu'il leur était loisible de jouer du revolver pour hâter la solution de leurs discussions économiques?

La loi est égale pour tous. Ce n'est pas parce qu'on est ouvrier et gréviste qu'on a droit à des immunités particulières. Fournier a été condamné sévèrement, il le méritait; et un exemple était nécessaire.

Mais il est certain que les vrais coupables échappent au châtement, et que c'est encore une fois un obscur soldat qui paye pour les chefs qui l'ont conduit à la bataille, lui ont chargé son pistolet, et après lui avoir crié : en avant, se sont eux-mêmes retirés en arrière.

Puisse cet exemple n'être pas perdu pour les naïfs qui voient comment les malins jouent de la grève et des imbéciles comme Fournier, sans aucun danger pour eux-mêmes, et sans paraître beaucoup souffrir de la misère dont ils font à leurs auditeurs un si navrant tableau.

Les orateurs du parti ouvrier ne travaillent pas, vivent bien, passent leur journée dans les cafés et les cabarets, ont de l'argent dans leur poche, et ceux qui les écoutent se ruinent à faire la grève et y dépensent leur petit pécule, jusqu'au moment où mourant de faim, ils reviennent, la rage au cœur, redemander du travail.

A ce moment, les meneurs, bien repus et le gousset garni, les traitent de lâches, de faux frères et de jésuites. Puis, comme leur besogne est terminée, ils vont ailleurs raconter les misères et les famines des travailleurs... quelle comédie!

Entre temps la comédie se change en tragédie, quand un Fournier affolé par eux, part sur la route avec son revolver. — Et les meneurs boivent toujours frais et dépensent noblement au cabaret l'argent dont ils ne manquent jamais.

Au fait, d'où leur vient-il donc, cet argent?

## Lettres Parlementaires

Palais-Bourbon, 19 juin.

Monsieur,

Je ne voudrais pas vous ennuyer encore de la loi du divorce; c'est voté, et il en est des lois votées comme des comédies dont on connaît le dénouement. Ça n'intéresse plus; ça intéresse si peu que, pendant la discussion des articles, nous nous plongeons, mes collègues et moi, dans la lecture des détails du crime du Pecq. Quelle femme monsieur, quelle femme!

Pourtant, malgré l'attrait de ce drame émouvant, nous avons eu un moment de distraction, lorsqu'on est arrivé à l'article du divorce pour cause d'adultère du mari. Trois cents députés ont voté cela

trarie le sultan, pourquoi lui refuser cette petite satisfaction?

*Le Commissaire Français.* — Bon, mais il s'agit d'arriver à nous comprendre. Nous avons déjà Biribi, Eugène et Guibollard, comment faudra-t-il désigner l'Europe?

*Le Commissaire Allemand.* — Mais je ne sais trop, appelez la Pssst!

*Le Commissaire Autrichien.* — Appelez la Pssst!

*L'Italian.* — ... Pssst!

*Le Commissaire Français.* — Oui, mes bons chiens, nous l'appellerons Pssst! pour ne pas déplaire à cet aimable Turc. Donc rétablissons notre phrase : La révolte d'Eugène contre l'autorité de Guibollard compromettant les intérêts de Pssst! à Biribi... Si le grand Turc n'est pas content!

*Le Commissaire Turc.* — Oh il sera très satisfait de votre docilité.

*L'Anglais.* — Docilité, docilité! il n'y a pas de docilité. Je prétends que le gouvernement Britannique a le droit de tout dire.

*Le Commissaire Allemand.* — Là, là calmez-vous!

*Le Commissaire Anglais.* — Non, je ne me calmerai pas : je dirai que l'Egypte s'appelle l'Egypte, que le Khédive s'appelle Tewfik, que le canal de Suez s'appelle le canal de Suez.

*Le Commissaire Turc.* — N'allez pas plus loin, je vous en prie!

comme un seul homme! C'est de l'héroïsme monsieur, du pur héroïsme, car je ne vous cache pas que parmi ces trois cents... Mais non, à quoi vous dévoiler les mystères... Nous savons bien les choses voyez-vous! Il nous passe tant de papiers par les mains : à remettre à M. X..., à porter à M. Z... à glisser à M. Y... Et il y en a de fumés dans le nombre, et si j'étais indiscret! Laissez-moi vous dire seulement que la force de l'habitude m'a doué d'un flair assez subtil pour que je puisse distinguer, d'une seule aspiration, le parfum de tel ou tel arrondissement : Poponot, Marignac, l'Yland-yland de Rochefontaine, la veine de Saint-Hubert, le foin-coupé de Baumeles-Demoiselles. Ces messieurs ont comme ça des préférences... c'est pourquoi je ne pouvais m'empêcher de sourire, en voyant voter tout ces braves gens contre les maris cascadeurs, et mon collègue Burnichon — qui connaît aussi les parfums — me poussait le coude en me disant : bien non, je ne vous répèterai ce qu'il m'a dit : cela ressort du secret professionnel et je ne signe jamais avec le secret professionnel!

Voilà ce tapageur de Clovis Hugues, avec ses cheveux au vent, sa voix de trompette et son accent. Ah! Marseille peut se vanter d'être bien représentée... Et gré à monsieur, ce pauvre Clovis Hugues! Une véritable écume. Cet excellent garçon en est tout fier, du reste, parce qu'il trouve ça le rapproche de Danton... Ils ont tous cette petite ambition, en effet, à l'extrême gauche, chacun d'eux cherche à se tailler un patelin sur le patron des hommes de 89 et 93.

Ainsi Clovis Hugues joue au Danton, Jules Robet au Robespierre, Clémenceau au Saint-Just, Bonnet-Duverdier au Marat et cet excellent Ton Revillon aurait du goût pour Barbaroux, — à cause de la bagatelle...

Revenons à Danton, c'est-à-dire à Clovis Hugues, bon garçon quand même et pas fier avec les huissiers.

Il demande avec des intonations terribles pour quoi on l'autorise pas des loteries en faveur des grévistes, et il ajoute que puisque le gouvernement leur envoie des balles, on devrait bien être libéral de leur envoyer des gros sous...

Ça c'est une phrase à effet, je l'ai reconnue de suite, monsieur, avant même qu'elle ne fût prononcée. Parce que, voyez-vous, lorsqu'un orateur a une phrase à effet à lancer, il la prépare d'avance de la voix et du geste, afin de lui faire un sort. Aussi quand j'ai vu Clovis Hugues, cambler son torse, se passer la main dans les cheveux et faire sonner les consonnes d'un air rageur, je me suis dit : attention, voilà la phrase à effet! Ça n'a pas raté. « Des gros sous et des balles ». On ne pas pour rien élève de Victor Hugo et ami de l'antithèse... Malheureusement l'antithèse ne sert pas à grand chose en politique; il faut la garder pour la littérature. La preuve c'est que malgré de beaux discours, les grévistes n'en auront ni plus, ni moins! Seulement les électeurs de Clovis pourront se dire en lisant l'*Officiel* :

— Eh bienne, tu as vu s'il l'arrange le ministère...

C'est sur ces réflexions philosophiques que j'allais me replonger dans le crime du Pecq et suivre pas à pas la pharmacienne Fenayron, quand j'ai entendu annoncer les diamants de la Couronne! Quoiqu'on soit républicain, les diamants de la Couronne sont des personnages que l'on ne saurait dispenser de saluer au passage. Ça vaut des millions, savez-vous, et c'est là une royauté qui n'est pas encore près de disparaître. Nous en voyons tous les jours la preuve, et on a beau dire, les députés qui ont le sac récoltent toujours quelques coups de chapeau de plus que les autres, quoiqu'ils soient plus riches d'argent que de... Il y a, par exemple, ce monsieur... allons non, encore un secret professionnel qui allait m'échapper...

Pour revenir à nos diamants, le ministère a rapporté sa petite veste. MM. Ferry et Antonin Proust voulaient en consacrer le prix — des diamants, pas de la veste, — à nos musées nationaux, MM. Raspail, Gatineau, etc., tenaient pour la fondation d'une caisse des invalides du travail. Ce sont ces derniers qui l'ont emporté et franchement ça m'a fait plaisir. Non que je sois ennemi des Beaux-Arts, puisque j'ai acheté la chromo-lithographie du tableau de Garnier, représentant l'ovation de M. Thiers à la Chambre, où je suis représenté d'ailleurs dans un petit coin, — mais ce M. Antonin Proust m'agace. Il est trop joli garçon, trop bien peigné, trop bien épinglé et puis nous n'avons pas le même goût sur la peinture. Il adore Manet, moi je le déteste.

*Le Commissaire Français.* — Oui, vous feriez un malheur!

*Le Commissaire Anglais.* — Et si l'Egypte ne paie pas ses dettes...

*Le Commissaire Turc.* — Je m'oppose formellement à ce que l'on parle de corde... je veux dire de dettes dans la maison du Sultan. Sa Hauteuse prendrait cela comme une injure personnelle.

*Le Commissaire Allemand.* — Parfaitement, si vous mettez ainsi les pieds dans le plat, je ne réponds plus de rien.

*Le Commissaire Anglais.* — De quoi faut-il parler?

*Le Commissaire Allemand.* — Je vous l'ai déjà dit : de tout, excepté de la Turquie et de l'Egypte.

*Le Commissaire Anglais.* — Alors à quoi aboutira la conférence?

*Le Commissaire Allemand.* — A rien du tout...

C'est ce qu'il fallait démontrer!

Ajoutez qu'au point de vue démocratique, cela faisait bien meilleur effet de doter une caisse de vieillards ou d'invalides, que d'acheter encore des tableaux à ces gieux de peintres qui sont tous millionnaires. Voilà mon opinion et je ne la mâche pas.

BRIDOUX.  
Huissier de service.

## NOS OCTROIS

Ils sont dans le marasme, nos octrois. — Les recettes baissent dans des proportions inquiétantes et, pour les premiers mois de l'année, les déficits se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs.

A quoi tient cette dégringolade? Elle tient évidemment à la diminution de la consommation qui s'est restreinte pour plusieurs causes, au nombre desquelles il faut citer, 1° l'absence presque complète de toute population flottante que rien n'attire ni retient à Lyon;

2° les conséquences du krack financier dont les victimes ont réduit, dans de notables proportions, leurs dépenses de tout genre.

Aussi ne serait-ce guère le cas de voter des dégrèvements louables, mais illusoire, comme vient de le faire intempestivement notre Conseil municipal. Avec d'autant plus de raison que ces dégrèvements ne profiteront en aucune façon aux classes ouvrières et aux ménages pauvres.

Dégrever les vins de deux ou trois francs par hectare, cela fait deux ou trois centimes par litre, soit une réduction irréalisable et impossible sur la vente au détail.

C'est donc uniquement la consommation bourgeoise ou les gros marchands qui bénéficieront de cet avantage.

Maintenant comment combler les quatre ou cinq cent mille francs de déficit de ce dégrèvement?

Nos édiles se sont adressés pour cela à une foule variée de produits, dont l'exercice sera aussi coûteux que stérile, — lorsqu'il ne sera pas tout à fait impopulaire.

Ainsi on taxe les oranges! Fruit démocratique par excellence, dont vous allez priver les bambins et les fillettes qui ne peuvent pas payer une orange, le prix d'un ananas.

Toutes ces innovations sont donc illogiques et maladroites. L'expérience le prouvera incessamment, et notre Conseil aurait bien dû nous épargner et s'épargner à lui-même, cette nouvelle preuve d'incapacité et d'étourderie.

## A L'ASSASSIN!

La série continue. Chaque matin, il y a en tête des faits divers un titre à sensation. Que ce soit le crime du Pecq ou le crime du cours Vitton, la localité varie, mais le caneva se comporte toujours un premier sujet: celui qui assassine. Et nous commençons à nous lasser de cette littérature là. Nous désirerions du nouveau, ne fût-ce que pour empêcher les idiots de répéter gravement que l'on assassine plus en République que du temps de l'Empire ou de la Royauté.

La semaine dernière, nous avons signalé l'abus que fait le président de la République de son droit de grâce. Aujourd'hui, nous indiquerons un autre côté de la question: Pensez-vous que l'exagération des circonstances atténuantes ne soit pas aussi pour quelque chose dans la désinvolture avec laquelle messieurs les brigands donnent de l'extension à leur industrie?

Il est certain que bon nombre de jurys refusent systématiquement de condamner à la peine capitale. C'est la seule façon d'excuser ou d'expliquer les circonstances atténuantes qu'ils accordent à des gredins pour qui leur mansuétude semble, au premier abord, étrange.

Ainsi il est certain que quand le couple Fényron aura bénéficié de cette formule, (étant donné qu'il en bénéficie, ce qui ne nous étonnera pas absolument,) on pourra se demander comment il aurait fallu s'y prendre pour que ce charmant mari et cette aimable femme perdissent leur droit à l'indulgence des jurés. Dans un crime où l'odieuse se centuple par la bassesse des mobiles, le sang-froid effrayant des coupables, la longue préméditation, la cruauté inouïe et surtout le niveau intellectuel et social des assassins, la phrase: il y a des circonstances atténuantes, signifiera littéralement: Nous n'admettons pas la peine de mort. Sans cela elle indiquerait chez les jurés une façon par trop inquiétante de comprendre leur mandat.

C'est donc la question de peine de mort qui est remise en discussion. Et, en même temps que le sentimentalisme du président de la République qui rend illusoire les rares énergies du jury, c'est la miséricorde de parti pris des cours d'assises qui vient de rouler l'audace des brigands.

Or, ces derniers ne perdent pas leur temps à répondre à cette utopique générosité par une réciprocité touchante. Si la

guillotine chôme, ils s'empressent de profiter de la grève du bourreau pour mener à bonne fin leurs opérations commerciales, — et ils étendent leur clientèle.

Tant et si bien que les voilà qui accaparent. Il n'y en a plus que pour eux, et la concurrence enfantant des prodiges, nous ne laissons rien à désirer comme forêt de Bondy. Et à l'entrée du territoire on pourrait, on devrait placer cet écriteau: Ici on a aboli de fait la peine de mort, par conséquent, messieurs les brigands qui ont déjà chouriné sont invités à chouriner encore, cela ne leur coûtera pas cher, et messieurs les apprentis chourineurs qui hésitent à prendre leur diplôme sont prévenus que ça ne se paye pas plus que de voler avec effraction ou escalade: dans les deux cas, on va faire un petit tour en nouvelle Calédonie et tout est dit. Autant gagner sérieusement le droit de promenade sur les vaisseaux de l'Etat.

Messieurs les chourineurs et leurs disciples. Un coup de couteau supprime parfois bien des difficultés. Quand un volé, autrefois, criait trop fort, quand il essayait de se défendre contre les malandrins qu'il surprénaient forçant sa caisse, les malandrins hésitaient à se débarrasser radicalement de ce gêneur. Ils savaient que cet acte de vivacité allait singulièrement changer leurs affaires, et il voulait bien risquer le baigne, mais pas Charlot.

Aujourd'hui, Charlot est dans sa remise et n'en sort plus. Qu'on vole où qu'on ne vole pas, c'est le baigne et jamais plus. Alors gare au panton qui a l'imprudence d'arriver au moment où on ne l'attend pas. Au moins comme ça on l'empêche de crier.

Et quand le bandit est sur le banc des assises, la scène se perpétue invariablement la même. Son avocat, — qui connaît la façon de jouer de cette guitare, — ne s'attarde pas à discuter le degré de culpabilité de son client, il n'ergote pas, il ne nie pas, il se garde bien d'indisposer le jury par ses chicanes. Non, il va droit au but, il plaide contre la peine de mort et il ne sort pas de là.

Il dépeint — plus ou moins pathétiquement — le supplice du baigne, mille fois plus affreux que le châtement suprême. Il parle de cette vie d'expiation, de remords, et termine par une description brillante de la « guillotine sèche ». — Maintenant qu'il n'y a plus de résumé du président et qu'il a la parole le dernier, il laisse son auditoire sur cette mélodramatique impression.

La guillotine sèche ayant produit son effet, le jury trouve qu'elle suffit à remplacer la guillotine humide; de cette façon il ne subira aucun des cauchemars prédits par l'avocat au cas d'une condamnation capitale, et Jean Hiroux rit dans sa barbe pendant que les gendarmes l'emmènent et que la cour va diner.

Jean Hiroux sait qu'on revient de la Nouvelle et il se propose d'y employer tous ses efforts, — pour recommencer, au même prix, l'exercice de son métier de prédilection.

Et Jean Hiroux revient et Jean Hiroux recommence et nous contemplons, stupéfaits et épouvantés, cette marée montante du meurtre et de l'assassinat dont l'écume rouge envahit nos grandes villes en attendant qu'elle se répande dans les campagnes.

Que les jurés se souviennent qu'il ne sont pas là pour protester contre la loi pénale mais pour l'appliquer. Que les circonstances atténuantes cessent d'être une étiquette collée à tous les crimes punis de la peine capitale, et qu'on la réserve pour les cas où elle n'est pas une audacieuse mystification.

Alors, à mesure que s'affirmera la silhouette de M. de Paris, on verra disparaître dans l'ombre le bataillon de ses clients.

Il n'y a que Charlot pour leur produire quelque impression; alors, montrez leur Charlot, et que nous puissions respirer un peu.

C'est toujours à notre tour d'être tués: Equilibrez un peu cela, messieurs de la cour et du Jury!

## SECRETS DIPLOMATIQUES

Great attraction! le ministère anglais vient de publier le livre bleu!

Nous étions dans la fièvre de l'impatience. Ce livre bleu là contient les secrets de toute la diplomatie de la perfide Albion, — exactement comme notre fameux livre jaune dévoile absolument toutes les finesses de notre chancellerie. Vous jugez s'il y avait de quoi palpitier.

Aussi, dès l'apparition du volume azuré, s'est-on précipité sur lui comme sur une boîte de Pandore, d'où s'échapperaient tous les secrets de la politique. Les grands journaux l'ont publié à peu près en extenso les moyens journaux ont coupé dans le butin de leurs immenses confrères, et les petites Gazettes — comme la nôtre — ont cherché à extraire la quintessence de ces révélations officielles.

Je ne sais ce que nos confrères y ont

trouvé; mais nous avons fait comme sœur Anne, nous n'avons rien vu. Il y a là dans la réimpression de lettres et de documents que nous connaissons depuis un an; c'est rangé par ordre de date, bon à placer dans une bibliothèque pour le consulter dans quelques années, mais de l'inédit, de l'imprévu, et surtout de l'instructif, je vous affirmerais que j'en ai rencontré que, nous ne me croiriez pas — et vous auriez bien raison.

Car enfin, nous sommes vraiment trop jobards.

Comprenez vous, — après réflexion, — que nous attendions avec impatience la publication de ce document diplomatique, espérant que le gouvernement Anglais sera assez naïf, pour y dévoiler ce qu'il ne veut pas que nous sachions.

Si d'autre part, on prétend y trouver trace de faits ou de négociations qui nous intéressent, on est aussi volé que dans le premier cas. Ne les connaît-on pas déjà, dès le moment où ils ont eu lieu, par les récits, les communications officielles, les débats parlementaires et tous autres modes de publicité?

Alors, si les livres bleus, jaunes, verts, rouges, — tout l'arc-en-ciel diplomatique, — ne servent absolument qu'à faire marcher le commerce de l'imprimeur, pourquoi les publier? Et surtout pourquoi se précipiter sur eux, quand ils paraissent, comme les légitimistes se précipitent sur la prophétie d'Orval « commentée par un vénérable ecclésiastique »?

Il serait bien plus simple de dégrever le budget d'un chapitre aussi coûteux qu'inutile. Ce serait autant d'économisé, et les renseignements internationaux ne perdraient rien de l'aventure... Parce que je n'ose supposer que M. de Freycinet attende après cette publication pour savoir où en est la politique Anglaise, pas mieux que M. Gladstone ne soupire après l'apparition du livre jaune pour connaître le fond du cœur de notre ministre des affaires étrangères. Mais, me direz-vous, c'est l'usage. Eh bien, il faudrait changer d'usage, voilà tout.

## L'AFFAIRE DUMAS-CHÉRET

Nous n'en parlions pas, parce que les amis quand même de M. Dumas répétaient à tout venant: Attendez, ne vous pressez pas de juger sans savoir. Vous verrez quel noble emploi M. Dumas va faire de ces sept mille francs qu'il n'a touchés que pour le principe.

Va t'en voir s'ils viennent! Ce qui est bon à prendre est meilleur à garder. L'illustre auteur de la *Question d'argent* a appliqué l'aphorisme et empoché le magot.

Voici l'affaire en deux mots. On organise une représentation extraordinaire au profit de la veuve Chéret. Le directeur prête sa salle, les artistes viennent pour rien; mieux que cela, Sarah Bernhardt, qui n'était pas venue à Paris depuis deux ans, apporte un concours d'autant plus précieux que c'est là pour les parisiens l'occasion de voir enfin ce M. Damala dont on a tant glosé depuis son mariage avec la capricieuse artiste; l'assistance publique comprenant à merveille que c'est là une solennité exceptionnelle abandonne son tant pour cent et se contente d'un droit infime, et on joue la *Dame aux Camélias* devant 60,000 francs de recette. Sur quoi M. Dumas s'empresse de réclamer sept mille francs de droits d'auteur.

Vous jugez du tolle. Sept mille francs! quand tout le monde avait concouru gratuitement à une œuvre de bienfaisance, quand Paris s'était empressé, payant ses places à un taux insensé, moitié par charité pour la veuve d'un grand artiste, moitié par curiosité pour revoir Sarah Bernhardt et son mari, lorsqu'enfin, la *Dame aux Camélias* était le cadet des soucis de tout le monde; le spectacle devant être aussi fructueux si on avait joué n'importe quoi de n'importe qui permettant l'exhibition de la fameuse comédienne et de son heureux monsieur Damala.

On s'est permis de trouver que quand Sarah Bernhardt venait des Antipodes — pour rien, — que quand dix des premiers artistes de Paris lui donnaient la réplique — pour rien, — que quand l'assistance publique demandait en gros et en détail cinq cents francs de la recette, — la prétention de M. Dumas, du célèbre de M. Dumas, de l'opulent M. Dumas, était excessive.

On a remarqué malignement que s'il ne forçait plus l'attention publique par des succès dramatiques, il prenait singulièrement sa revanche sur le terrain financier; et après l'affaire Jacquet et l'affaire Durantin, l'incident Chéret n'a pas contribué à lui faire une réputation de prodigalité.

A cela ses amis disaient: Il a touché mais s'est pour affirmer son droit. Il saura bien restituer, avec la délicatesse qui le caractérise, ce qu'il prend d'une main à madame Chéret pour le lui rendre d'une autre.

Or, voilà trois semaines, et madame Chéret attend, et j'ai bien peur qu'elle attende longtemps, — toujours.

Par contre, il est certain que M. Dumas fils ne risque pas de gaspiller dix fortunes

comme son illustre père, et s'il tient de lui beaucoup par la chevelure, et un peu par le talent, la ressemblance se borne là.

Mais M. Dumas fils à ses idées là dessus comme sur la question de l'adultère dont il a joué supérieurement dans une sixaine de pièces, dont deux sont excessivement bien faites et les autres fort remarquables. Ce qui a suffi à sa gloire, à sa fortune, à son mariage et à son entrée à l'Académie.

Il a compris que le bagage était un peu maigre et qu'il fallait ajouter quelque chose à sa réputation. Imiter son père qui jetait l'argent par la fenêtre, lui a paru dangereux et sot, et il a eu raison. Mais il est allé trop loin sur la route opposée en déposant le duc d'Aumale de sa réputation d'économie.

On ne dit plus pingre comme un d'Orléans, on dit ladre comme Dumas.

Singulière façon de couronner un édifice artistique.

## THEATRES

Quelques esprits moroses, un certain nombre d'individus ennemis de nos institutions et deux ou trois feuilles plus ou moins publiques vendues à la réaction, ont mené grand bruit, ces derniers temps, autour de la fermeture de nos théâtres municipaux par l'excellent conseil auquel nous avons eu le bonheur et la chance de donner nos voix.

On a ridiculement prétexté la ruine des petites gens, du commerce vivant des miettes des théâtres, l'absence des distractions dans notre ville, l'éloignement des étrangers, et ceci, et cela...

Nous n'essaierons pas de réfuter de semblables billevesées écloses dans des cerveaux malades, et aujourd'hui, nous nous bornerons à répondre à ceux qui se plaignent du défaut de distractions et de spectacles à Lyon.

Si par distractions, on comprend le soi-disant plaisir de s'enfermer dans une salle pour entendre « gueuler » des hommes et des femmes déguisés, pendant qu'une quarantaine de pauvres diables s'époumonent à souffler dans des instruments ou raclent des morceaux de bois avec des baguettes auxquelles on attache du crin, — oui, il est certain que cette prétendue distraction manque.

Si par spectacle, on entend celui d'écouter, trois heures durant, des bonhommes ou des bonnes femmes débiter des sottises en faisant de grands gestes, — oui, il est évident que ce spectacle n'existe plus.

Ceux qui en paraissent friands peuvent s'en fourrer jusque là, en allant chez Guignol où l'on joue *Lucie de Lamermoor* tout comme au Grand-Théâtre, quand le Grand-Théâtre était ouvert.

Mais ce sont là distractions et spectacles indignes d'hommes libres et de créatures raisonnables.

Il en est d'autres convenant mieux à des citoyens et aux électeurs de la seconde ville de France. Pour ceux qui sont insensibles aux douceurs des bocks, des canons sur le zinc ou des mélécassis, il nous sera aisé d'indiquer l'emploi des sept jours de la semaine, au point de vue des théâtres et spectacles, — théâtres et spectacles n'exigeant ni subventions, ni tenons à grand frais, ni salles spéciales, et où chacun peut s'offrir gratis une loge ou une baignoire, tout comme le dernier des conseillers municipaux.

Exemples: Lundi. *Les vogues de quartier*. Voici le moment où chaque arrondissement, chaque rue organise sa petite vogue, pour le bonheur et la tranquillité de ses habitants. Il y a la vogue de Pierre Scize, la vogue de Saint-Paul, la vogue de la rue des Trois-artichaux, la vogue de la rue Béchevelin, la vogue de la rue du Viel-renversé, etc., avec la variété des plaisirs et des fêtes aussi baladoires que populaires.

Mardi. *Spectacle de nos discordes civiles*. Scènes politiques en plusieurs actes ministériels, intrigues corsées, dialogues serrés, décorations... nouvelles, machination... ténébreuses, séances d'escamotage avec tours de... Goblet, etc...

Mercredi. *Spectacle des embellissements de Lyon*. Visite à la fontaine des Jacobins; — une fontaine sans eau, monument rare; contemplation des deux côtés du balcon des Célestins où l'on érige, dans un ou deux siècles, les statues commandées depuis 10 ans. Admirez la construction de la colonne en carton-pâte et toile peinte, destinée à encombrer la place de la République. Voyage dans le faubourg où sera posée la première pierre de la Préfecture, etc., etc.

Jeudi. *Théâtre des exploits de notre conseil municipal*. Assister, si possible, à un incendie sans que les boyaux crévent, et voir fonctionner sans avarie une pompe à vapeur. Admirez la sagesse de nos élus qui dégrèvent les vins de presque un centime par litre, pour le bonheur des marchands de vin et imposent les marchandes d'oranges. S'extasier devant l'esprit d'ordre et d'économie du conseil dépensant, le 14 juillet, pour cent mille francs de lampions, etc., etc.

Vendredi. *Tableaux vivants*. M. Campocasso donnant l'essor du répertoire. M. Campocasso additionnant ses pertes. M. Campocasso magnétisant notre administration communale. M. le Maire assis sur les ruines de la subvention et déplorant les mauvaises habitudes du public. Un adjoint éclairant la bougie qui doit servir à l'adjudication de nos théâtres, etc., etc.

Samedi. *Concert européen*. Exécution de morceaux d'ensemble sans ensemble, au moyen d'instruments diplomatiques. Justesse douteuse, beaucoup de nuances, trop de nuances; quatuor et harmonie faibles. La partie de grosse caisse tenue par Der-visch-pacha et celle de caisse... roulante par Arabi. Une conférence coupera le concert.

Dimanche. *Théâtre de la nature*. Ecouter le chant du rossignol et des grenouilles, errer dans les bois, s'abreuver de soleil ou de pluie, et manquer le dernier train du soir.

Enfin, si ces distractions ne suffisent pas à l'appétit des Lyonnais, il leur reste le choix entre l'invention d'un système pour amener de l'eau potable à Lyon, l'organisation d'une réunion en l'honneur de Garibaldi ou la lecture de la loi du divorce.

G. LAURENT

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 Juin 1882.

Une véritable panique s'était emparée de la Bourse dans la séance de jeudi; des exécutions d'une certaine importance avaient produit l'effondrement de quelques valeurs; l'annonce de la réunion à bref délai de la conférence attendue comme la planche de salut par la spéculation à la hausse a rasséré les esprits; les cours se sont vivement relevés; le 50,0 qui avait été précipité à 414,20 s'est relevé à 414,90 le 30,0 a remonté à 81,68, l'amortissable à 82,60.

Au milieu de cette agitation de fonds publics français, les Consolidés anglais, n'ont pas cessé de montrer un calme imperturbable.

La Banque de France est restée très ferme aux environs de 5.350. Le Foncier n'a pas pu reprendre le cours de 1.500 perdu dans la bagarre; la Banque Hypothécaire n'est pas descendue au-dessous de 610; les assemblées extraordinaires de ces deux Sociétés ont voté hier leur fusion. La tendance est meilleure sur la Banque de Paris à 1,175 sur le lyonnais à 710. La Banque Ottomane a regagné une cinquantaine de francs sur ses plus bas cours.

Les valeurs Egyptiennes ont été particulièrement mouvementées, le Suez, qui était tombé de 2.500 à 2.175 s'est relevé à 2.390; sur l'Unifiée Egyptienne la reprise s'est faite difficilement, le cours de 300 n'a pas pu être reconquis.

Le 50,0 Italien a remonté sans peine de 89,50 à 90,20.

Le Gaz est revenu de 1.585 à 1.635.

Lyon. Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, ALRICY, succ

pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable A. ALRICY.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE  
Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESEUR

LYON - COURS DE LA LIBERTÉ, 187 - LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIÈRES DU RHÔNE.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogramme. . . . 5 fr. »

Beurre fin de table, le kilogramme. . . . 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères  
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5  
Produits au gluten p<sup>r</sup> les diabétiques

Insecticide Foudroyant

Destruction infaillible des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc. — E. GALZY, fabricant, 28, rue Bugeaud, à Lyon. — Le kilog., 12 fr.; 100 gr., par poste, 1 fr. 95.

UN RÉDACTEUR très au courant de la correction et de l'imprimerie désire trouver un emploi stable.

Références hors ligne sous tous les rapports. S'adresser à l'Agence HAVAS à Paris, sous les initiales F. H.

MALADIES DES FEMMES

M<sup>re</sup> CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la Stérilité et ses diverses affections, M<sup>re</sup> CHRÉTIEN compte 26 années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS

DE MIDI A QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>, au-dessus de l'entresol, Lyon

VINS D'ESPAGNE à la commission JULIENNE, G. et C<sup>ie</sup> Ronda San-Pedro, 156, à Barcelone.

EN VENTE à l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER 14, rue Confort, LYON et à ses succursales de ST-ÉTIENNE et de GRENOBLE

BILLETS DE LA LOTERIE de la Société des gens de Lettres

Autorisée par arrêté ministériel du 27 avril 1882

1 FR. — PRIX DU BILLET — 1 FR.

Les convalescents, les femmes qui relèvent de Couches, les jeunes faibles ou épuisés par une fièvre lente, trouveront dans le Quinium Sabarraque le tonique et le confortant par excellence. — D'une préparation difficile, le Quinium Sabarraque renferme tous les principes actifs des meilleurs quinquinas combinés aux sels d'Espagne les plus exquis. Aussi sa composition et son dosage ont reçu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris. En raison de son efficacité le Quinium Sabarraque ne se prend que par verre à liqueur immédiatement avant ou après le repas. — Ce vin est vendu dans la plupart des pharmacies en bouteilles et demi-bouteilles portant sur l'étiquette la signature de l'inventeur Alfred Sabarraque & C<sup>ie</sup> Fabrication 3 gros. 112<sup>e</sup> F. Frère 3 Ch. Lorchoy, 19 Rue Jacob, Paris.

Le Journal des Tirages Financiers

(12<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

OMBRELLES

HAUTE NOUVEAUTÉ

Encas sergé, cuir, manche ivoire . . . . . 12 fr.  
Parapluie sergé, cuir, manche ivoire . . . . 13 50

Maison CÉLU, 2, Rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire du parapluie marqué Le Robinson, soie pure ne se coupant pas dans les plis.

Tout parapluie Robinson, coupé et usé au bout d'une année d'un usage normal, est recouvert GRATIS sans contestations.

ORDRES DE BOURSE à TERME

Couvertures : 500 fr. pour 2,500 fr. de 5% ou 1,500 fr. de 3%; 1,000 fr. pour 25 actions. Remise de 50% sur les courtages à toute intermédiaire procurant des ordres.

N.B. — Les fonds sont reçus et les ordres exécutés par maisons de premier ordre. MAYER, 18, rue Saint-Marc, Paris.

POSTE DE

Surveillant-Concierge

est offert dans un château et grand parc à un ménage sérieux pouvant entretenir un peu la culture. Appointements 2,400 fr. par an, logé et chauffé. Ecrire avec timbre pour réponse à Monsieur HERMAND, 35, rue de Londres, Paris. Indiquer sa profession.

AUX MÉDAILLES

LYON rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76 LYON

MAGASINS DE CHAUSSURES J.-C. Simian

LES PLUS Vastes de France FABRICANT

PRIX FIXE Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants PRIX FIXE

Succursale à St-Etienne, rue St-Louis, 12, près l'église.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

(Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres

Dépôts partout, notamment à Paris, V<sup>e</sup> PACQUETET, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. VIDAL, cours de la Liberté, 15.

Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (B<sup>as</sup>-Pyrénées)

L'ÉTERNELLE

Compagnie d'Assurances

CONTRE L'INCENDIE, LA GRÈLE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Demande des Directeurs particuliers dans chaque département.

POSITION FIXE ET LUCRATIVE

Adresser les demandes au siège social :

Rue des Noyers, 27 PARIS

AGENCES lucratives

offertes dans toutes les Communes par le Comptoir commercial à Saumur.

Vente de Cafés, Savons, Vins, Huiles, etc.

SANS INJECTIONS NI MERCURE  
D<sup>r</sup> PEILLON guérit rapidement  
MALADIES SECRÈTES  
CORRESPONDANCES  
Consultations tous les jours de 3 à 5 h. gratuites de 5 à 7 h.  
Rue Cuvier, 15, Lyon.

APPAUVRISSMENT SANG  
Faiblesse de Constitution  
PYROPHOSPHATE DE FER  
DE ROBIQUET  
Approuvé par l'Académie de Médecine  
Recommandé contre la Scrofule, Rachitisme, Glandes, Tumeurs, Irrégularités du Sang, Pâles couleurs, Pertes, etc.; il rend à l'organisme le Phosphore et le Fer indispensables à la bonne constitution des Os, des Nerfs et du Sang. — On l'emploie en Doses, Solutions, Sirops et Vins, suivant le goût du malade.  
Dragées ou Sirop : 3 fr.  
Solution : 2 fr. 50. — Vin : 5 fr.  
DETHAN, rue de Strasbourg, 10, PARIS  
Et près Pharmacies France et Étranger.

Articles de Luxe et de Fantaisie  
MON CASSET

Rue de la République 32 Rue de la République 32  
(EX-RUE DE LYON) (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — EVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie  
Sacs gibecière, etc. Necessaires garnis  
Ébénisterie artistique  
Porte-Bonquets — Passe-Partout  
Chapelles. — Petits Bronzes  
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie  
Caves à Liqueurs  
GARES en CUIR de R. USSIE

LE CAFÉ DES GOURMETS  
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : TREBUCIEN  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. S'crire à EYMIN, à Vienne (Isère). Il répond par retour du courrier.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS



DEPOT DE LA CHAUSSURE PINET Maison CASSET rue de la République, 20 LYON